

### Editorial

Dans un univers de communication, il est naturel d'utiliser tous les moyens pour assurer la circulation de l'information. Dans la lutte contre cette nouvelle injustice - l'inégalité d'accès aux savoirs provoquée par la division du monde en info-riches et en info-pauvres - la communication est une nécessité. Par le biais de cette newsletter, qui sera publiée mensuellement, le FSN désire dialoguer avec ceux qui s'engagent pour une société de l'information plus juste et plus solidaire, dans un esprit de transparence et d'ouverture.

### Les Etats reconnaissent l'engagement du FSN

Dans le document final adopté par les Chefs d'Etat et de gouvernements réunis à New York en septembre pour la rencontre du « Millénaire +5 », les responsables politiques du monde entier ont décidé de soutenir le « Fonds mondial de Solidarité Numérique » (FSN) et d'appeler les Etats à y contribuer.

### Le FSN soutient ses premiers projets

En collaboration avec AIDSETI, un réseau d'ONG actives dans la lutte contre le VIH/SIDA, le FSN finance l'accès à Internet de communautés locales en Afrique, confrontées à la problématique du VIH/SIDA. Quatre structures communautaires au Burkina Faso et trois au Burundi feront office de site pilote.

### Label de la solidarité numérique

La première entreprise à recevoir le label de la « solidarité numérique » est genevoise. Ilem SA, société de services informatiques, a en effet ouvert la voie au « principe de Genève », le mécanisme de financement du FSN. Le label de la « solidarité numérique » est décerné aux entreprises qui acceptent de verser 1% du montant du contrat pour réduire la fracture numérique.

### Que 20% du potentiel d'échange mondial !

Le Président du FSN, M. Guy-Olivier Segond, commente les enjeux de la fracture numérique. Selon lui, 80% de la population n'a pas accès au réseau Internet, alors que les technologies de l'information peuvent résoudre des problèmes liés à l'alimentation, à la santé ou à l'éducation.

### Comment soutenir le FSN

La qualité de membre fondateur est acquise à tous les partenaires publics ou privés et/ou de la société civile qui adhèrent au Fonds. Les collectivités publiques et les entreprises privées peuvent souscrire au « Principe de Genève ». Les particuliers peuvent verser un don.

Si vous désirez nous faire parvenir vos commentaires : [comments@dsf-fsn.org](mailto:comments@dsf-fsn.org)

Si vous souhaitez résilier votre abonnement à la newsletter du FSN : <http://www.dsf-fsn.org/fr/15c-fr.htm>